



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tierces personnes

Question écrite n° 98386

Texte de la question

M. Jean-François Lamour appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'activité d'accompagnateur à la mobilité. L'accompagnateur à la mobilité, qui assiste les personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements, fait désormais l'objet d'une fiche-métier auprès de l'Agence nationale des services à la personne. Il souhaiterait s'assurer que l'existence d'un métier « accompagnateur à la mobilité » ne remet pas en cause le rôle des bénévoles qui s'investissent dans cette action indispensable pour l'amélioration de la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lamour](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98386

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 665

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)